Image not found or type unknown

Soutien scolaire : crédit d'impots

Par **AntoineMarrut**, le **21/07/2015** à **15:28**

Bonjour à tous et merci d'avance à ceux qui prendront la peine de me répondre.

Je cherche des cours particuliers à domicile pour ma fille et nous avons trouvé un site (http://www.xxxxxx/) sur lequel il est mentionné un "crédit d'impots de 50%".

Peut-on m'expliquer ce que cela signifie ?

Bien à vous,

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés